

Égalité femmes-hommes Néoules (Var)

Synthèse du diagnostic territorial

15 décembre 2016

La commune de Néoules s'est engagée sur le terrain de la lutte contre les discriminations faites aux femmes dès l'élaboration du plan d'actions de son Agenda 21. Ainsi deux événements ont été organisés autour de la Journée Internationale des femmes (8 mars) en mars 2015 et 2016 et une plaque célébrant la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne d'Olympe de Gouges a été affichée à l'entrée de la Salle polyvalente le 14 juillet 2016. Dans le prolongement de ces actions, la collectivité a souhaité inscrire l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans une démarche à long terme, intégrée dans l'ensemble de ses politiques publiques. Elle a ainsi rencontré le soutien du Préfet du Var, et en particulier de la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité. La collectivité entend signer la Charte européenne de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale et s'oriente vers la création d'un Laboratoire de l'Égalité femmes-hommes sur son territoire, ce qui serait une première dans le Var.

À ces fins, elle a diligenté, avec le fort soutien des services préfectoraux, une association spécialiste du domaine afin de réaliser un diagnostic territorial dont les conclusions sont ici synthétisées. Des recommandations, prenant en compte un état des lieux du contexte, des actions déjà réalisées, des moyens mobilisés et de la culture des acteur-trice-s territoriaux-les, permettent de mieux concrétiser les motivations de la collectivité.

Analyse du contexte et de la situation locale (collectivité)

La situation de la collectivité de Néoules en matière d'égalité femmes-hommes est paradoxale. Même si la gouvernance de la commune démontre un engagement vers une intégration de l'égalité femmes-hommes (mixité des emplois, faible précarité des emplois féminins, parité des adjoint-e-s), les secteurs d'intervention restent toutefois stéréotypés (globalement technique pour les hommes, social et éducatif pour les femmes).

Les inégalités femmes-hommes sur le territoire se concentrent dans les domaines de l'emploi, la précarité, la mobilité, l'accès aux postes de décision (associations), l'accès aux soins et à

l'information à la planification familiale (grossesse, contraception, IVG), et la place des filles dans les activités de loisirs.

Les premières recommandations qui s'imposent visent la sensibilisation/information des acteur-trice-s du territoire (élu-e-s, employé-e-s municipal-le-s, acteur-trice-s associatif-ve-s) aux enjeux de l'égalité femmes-hommes, aux impacts des stéréotypes sexués et à la valorisation des bonnes pratiques en la matière.

Afin d'appuyer la démarche, bonifier (financièrement et politiquement) les actions allant dans le sens de l'égalité femmes-hommes, former les acteur-trice-s intervenant dans les domaines sociaux, éducatifs et de loisirs, créeraient une dynamique de changement à long terme.

Analyse des actions déjà réalisées

Les actions déjà réalisées dans le domaine de l'égalité femmes-hommes restent spécifiques (8 mars) ; elles ne résultent pas d'une démarche intégrée, c'est-à-dire de l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans tous les domaines de la vie publique.

Le bilan est mitigé car l'impact sur les populations reste peu quantifiable. Cependant, la dynamique développée notamment par les événements organisés dans le domaine en mars 2015 et 2016 démontre qu'une bonne part des habitant-e-s est favorable à l'intégration de l'égalité femmes-hommes sur le territoire.

Il est recommandé que les événements soient renouvelés dans un format intégrant une vision à long terme et faisant le lien avec la démarche intégrée. D'autres sont à créer comme un prix de l'entrepreneuriat féminin ou un événement valorisant l'excellence sportive féminine sur la commune.

De nouvelles actions pourraient être mises en place qui prennent en compte les différents partenaires de la collectivité (privés, publics, associatifs, comme l'EPCI, le Logis Varois, Varlib, le SIVED, le CSCIVI, etc.), afin de mieux connaître les situations d'inégalité d'une part et de mieux réduire, dans chacun des secteurs (santé, éducation, emploi, affaires sociales, logement, mobilité, culture, sport, etc.), les écarts constatés dans les situations respectives des femmes et des hommes, des filles et des garçons.

Analyse des moyens

Les moyens ne sont pas répartis équitablement pour les femmes et les hommes, notamment en raison de l'allocation des subventions directes et des marchés publics, des équipements mis à disposition, qui n'ont pas été pensés dans une démarche intégrée, et qui de fait privilégie davantage les publics masculins.

Il est recommandé qu'un meilleur équilibre dans la répartition des moyens soit atteint en ajoutant des critères sexués dans les demandes de subvention, en bonifiant les projets allant dans le sens de l'égalité et en les soutenant davantage, par le biais de la communication, des financements ou du développement des infrastructures.

Analyse de la culture des acteur-trice-s

Les acteur-trice-s du territoire sont sensibilisé-e-s de façon biaisée à la question de l'égalité femmes-hommes. Quand il-elle-s s'intéressent à la question, la représentation des femmes qui est mise en avant est celle de mères. Les bonnes intentions se focalisent alors sur l'aide à apporter à ces mères ou plutôt à l'aide que ces mères peuvent apporter. Les femmes ne sont pas vues comme des êtres humains ayant des capacités propres en mesure de changer le quotidien du territoire. Les hommes quant à eux ne sont pas vus comme des pères ; au mieux, ils sont des maris aidants. Ces deux représentations inhibent la question de l'égalité car elles se focalisent sur celle de l'entraide, en contexte rural, où les disponibilités sont indispensables mais rares.

Afin de changer ces représentations, plusieurs acteur-trice-s (historien-ne, militant-e-s de l'égalité, militant-e-s associatif-ve-s) peuvent être mobilisé-e-s.

Les recommandations en la matière s'orientent vers l'extension de la culture de l'égalité par une campagne de sensibilisation/formation tout d'abord en direction des élu-e-s, puis en direction de tous les personnels employés dans les différents secteurs et, en priorité, les personnels liés à la jeunesse et aux affaires sociales.

Par ailleurs, un effort soutenu sur la communication épiciène, sur la valorisation des bonnes pratiques et des raisons de ces différents engagements pour l'égalité, favoriserait l'extension de cette culture de l'égalité.

18 recommandations prioritaires pour l'année à venir ont été retenues.

1. Sensibiliser les élu-e-s par l'intermédiaire de la Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité ou d'une association travaillant avec l'association des élu-e-s,
2. Intégrer les termes « femme et homme » dans les annonces communales de recrutement,
3. Recruter à compter du 1^{er} mars 2017 un service civique ou doctorant-e en charge du suivi de la mise en place du plan d'actions et de son évaluation à échéance d'un an.
4. Former les animatrices et les médiatrices sociales du CSCVI, de l'Espace Jeunes et du CCAS, en lien avec les UTS (Unités Territoriales Sociales), notamment sur la conjugalité ou la parentalité,
5. Mettre en œuvre une action en direction des personnes vulnérables et familles monoparentales en faisant appel par exemple au CIDFF du Var,
6. Appuyer la réflexion sur la conjugalité, la parentalité, par l'intermédiaire du CSCVI,
7. Mettre en œuvre une action concernant les discriminations sexuelles, comme une conférence animée par un-e spécialiste, en lien avec la DDFE,
8. Monter une permanence sur les droits des femmes, en faisant appel par exemple au CIDFF du Var,
9. Organiser et soutenir le rapprochement réel entre le CSCVI et le CIDFF du Var,
10. Informer de l'existence de l'application APP-Elles, destinée à rassurer et informer les filles et les femmes victimes de violences,
11. Former les personnels et membres actif-ve-s des associations subventionnées (en particulier du domaine sport et culture),
12. Instituer la sexuation des demandes de subvention et rapports d'activité des associations et de la condition d'octroi des subventions à la remise de ces documents,
13. Valoriser les femmes qui occupent des métiers dits masculins : jardinière, policière, à travers des portraits publiés dans le journal, sur le web, sur une page du compte *FaceBook* (FB) de la commune,
14. Soutenir institutionnellement (niveaux politique, technique et financier) l'organisation des deux événements des 25 novembre et 8 mars,
15. Valoriser, avec le soutien de la DDFE, le lien entre la pose de la plaque sur la Déclaration des Droits de la femme et de la citoyenne et la démarche intégrée pour l'égalité, par exemple en sollicitant l'intervention d'un conteur spécialiste de l'histoire d'Olympe de Gouges,
16. Lancer une campagne de communication concernant les actions mises en place dans le cadre de la démarche intégrée, utilisant les supports existants : web et journal municipaux, lettre de la médiathèque, panneaux d'affichage municipaux, etc.,
17. Créer une page dédiée à la démarche intégrée sur le compte FB et sur le site internet de la commune,
18. Envoyer un courrier expliquant la démarche et informant du plan d'actions, rédigé par M. le Maire, à l'attention des milles familles néoulaises,